

**CONVOCATION DU  
11/04/2018**

**SEANCE DU LUNDI 16 AVRIL 2018**

PVCM16042018

L'an deux mille Dix Huit, le seize avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUE se sont réunis en Mairie sur convocation et sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire.

Présents :

RENARD Richard – Maire

HOIRET Huguette, PORQUET Joël, PRINCE Fabrice, THUEUX Jacky - Adjoints

LOY Huguette, SAVOYE Micheline, LECLERCQ Valérie, MAS Philippe, GOUESBIER Odile, DESCHAMPS Olivier (entré en séance à 19h40, a pris parts aux délibérations à partir de la DL040418), LOYE Annick, DUPUIS Philippe, MENETRIER Catherine, REGNIER Line, HAREUX Dany, GRAVELINE Daniel - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : HERVET Caroline par PRINCE Fabrice, BOULONGNE Agnès par RENARD Richard, CUDEK Jacky par MAS Philippe, BOINET Philippe par HOIRET Huguette, HOCQUIGHEM Marie-Christine par SAVOYE Micheline.

Absent excusé : -

Absents : PUMA Roger

Secrétaire de séance : LECLERCQ Valérie



**ORDRE DU JOUR**

1 – PV séance du 20 février 2018 : Adoption

2 – FINANCES

- a) Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 : commune, camping, assainissement collectif, eau
- b) Affectation des résultats 2017 sur 2018 : commune, camping, assainissement collectif, eau
- c) Participation aux syndicats intercommunaux
- d) Subventions aux associations
- e) Fiscalité Directe Locale : fixation des 3 taux (TH-THB-TFNB)
- f) Proposition et vote budgets primitifs 2018 : commune, camping, assainissement collectif, eau
- g) Modification de la régie patrimoine

3 – AFFAIRES GENERALES

- a) Décision d'ester en justice PPRN
- b) Camping, changement d'exploitant
- c) Embellissement postes de transformation électrique

4 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

M. Renard demande au conseil l'ajout d'une délibération concernant des travaux d'entretien 2018 pour la chapelle du Saint-Esprit.

## **1 – PV séance du 20 février 2018**

Adopté à l'unanimité sans observation.

## **2 – FINANCES**

- a) Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 : commune, camping, assainissement collectif, eau

### **Approbation du compte administratif du budget communal 2017 – DL010418**

Dépenses de fonctionnement :	2 429 464.55 €
Recettes de fonctionnement :	2 996 151.24 €
Excédent de clôture :	566 686.69 €
Report exercice 2016 :	533 270.35 € = <b>1 099 957.04 € à affecter pour 2018</b>

Dépenses d'Investissement :	697 567.26 €
Recettes d'Investissement :	621 752.38 €
Déficit de clôture :	75 814.88 €
Report exercice 2016 :	707 751.90 € = 631 937.02 € solde d'exécution

Sous la présidence de Monsieur Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2017 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **20 POUR**.

M. Renard précise que le trésorier lui a confirmé l'augmentation de la capacité d'autofinancement, les recettes étant plus élevées que les dépenses en 2017. Cependant le potentiel fiscal reste faible car la part des foyers non imposables à RUE est de 70.4 %. La somme d'impôt perçue par habitant est moindre que la moyenne départementale malgré des taux légèrement plus élevés que certaines communes voisines.

### **Approbation du compte administratif du budget camping 2017 – DL020418**

Dépenses de fonctionnement :	5 038.87 €
Recettes de fonctionnement :	13 724.28 €
Excédent de clôture :	8 685.41 €
Report exercice 2016 :	55 125.58 € = <b>63 810.99 € à affecter pour 2018</b>

Dépenses d'Investissement :	185.28 €
Recettes d'Investissement :	3 499.87 €
Excédent de clôture :	3 314.59 €
Report exercice 2016 :	60 997.50 € = 64 312.09 € solde d'exécution

Sous la présidence de Monsieur Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le compte administratif du budget camping 2017 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **20 POUR**.

## Approbation du compte administratif du budget SPIC Assainissement 2017 – DL030418

Dépenses de fonctionnement :	265 434.54 €
Recettes de fonctionnement :	412 321.95 €
Excédent de clôture :	146 887.41 €
Report exercice 2016 :	643 537.29 € = <b>790 424.70 € à affecter pour 2018</b>

Dépenses d'Investissement :	70 530.89 €
Recettes d'Investissement :	81 316.58 €
Excédent de clôture :	10 785.99 €
Report exercice 2016 :	741 272.02 € = 752 058.01 € solde d'exécution

Sous la présidence de Monsieur Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2017 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **20 POUR**.

M. le Maire explique que la situation du service assainissement est bonne au vu des études et mises aux normes qui ont été faites ces dernières années ; une nouvelle étude des réseaux sera engagée à la demande de l'agence de l'Eau, financée à 50 % par cette dernière avec un reste à charge pour la commune d'environ 50 000 €. Le transfert de ce service ainsi que celui du service de l'eau était à envisager pour 2020, mais sera probablement reporté, l'état ayant donné jusqu'en 2026 pour ces transferts de compétences.

## Approbation du compte administratif du budget SPIC EAU 2017 – DL040418

Dépenses de fonctionnement :	318 451.50 €
Recettes de fonctionnement :	260 682.44 €
Déficit de clôture :	27 769.06 €
Report exercice 2016 :	258 653.09 € = <b>230 884.03 € à affecter pour 2018</b>
Dépenses d'Investissement :	42 164.92 €
Recettes d'Investissement :	26 302.37 €
Déficit de clôture :	15 862.55 €
Report exercice 2016 :	479 690.54 € = 463 827.99 € solde d'exécution

Sous la présidence de Monsieur Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le compte administratif du budget eau 2017 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **21 POUR**.

M. le Maire précise qu'il va proposer une augmentation du tarif de l'eau pour revenir à l'équilibre du service.

Les comptes de gestion commune, camping, assainissement collectif, eau présentés par le trésorier identiques aux comptes administratifs sont votés à l'unanimité **22 POUR**.

b) Affectation des résultats 2017 sur 2018

**Commune** : 599 957.04 € à affecter en fonctionnement

500 000.00 € à affecter en investissement + 631 937.02 € solde d'exécution investissement

**Camping** : 63 810.99 € à affecter en fonctionnement + 64 312.09 € solde d'exécution

**Assainissement collectif** : 790 424.70 € à affecter en fonctionnement

752 058.01 € solde d'exécution investissement

**Eau** : 230 884.03 € à affecter en fonctionnement

463 827.99 € solde d'exécution investissement

M. le Maire remercie tous les services qui ont participé à l'élaboration de tous ces documents, à l'analyse du trésorier qui permet de bâtir les budgets prévisionnels. Il convient de faire des choix notamment pour les investissements en se maintenant dans les montants affectés.

c) Participation aux syndicats intercommunaux

**Syndicat intercommunal à vocation scolaire – Participation à charges intercommunales 2018 – DL050418**

M. le Maire informe les membres de Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de RUE, le Comité syndical a fixé à 4 046.90 € le montant de la contribution de la Commune pour l'année 2018 (1.30 € x 3113 habitants – population municipale recensement 01/01/2018).

L'Assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L 5212-19, L 5212-20 et L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Invite M. le Maire à mandater directement au Syndicat la somme qui lui est due, soit 4 046.90 € et en inscrit le montant à l'article 6554 (participation à charges intercommunales) du Budget Primitif 2018 par vote à mains levées **22 POUR**.

M. le Maire rappelle les missions du SIVOS : le transport scolaire (interface du Conseil Départemental) qui concerne les collégiens et les lycéens et les activités informatiques (cours donnés à Rue et Saint-Firmin). Actuellement les cours à Rue sont donnés dans une salle de la bibliothèque louée annuellement au SIVOS. Le titre émis en 2017 a fait l'objet d'une contestation, le local ayant servi de lieu de stockage le temps des travaux de la bibliothèque. Un prorata temporis est proposé pour recouvrir le loyer 2017. Bientôt, l'intervenant et ses élèves intégreront la salle multiservices place Anatole Gosselin. Une convention sera établie avec un taux horaire d'utilisation car mise à disposition de tables, chaises, borne wifi.

Mme Ménétrier demande si le président est toujours en activité : oui il s'est maintenu et n'a pas voulu laisser sa place.

Mme Loy demande qui gère les accompagnateurs dans les bus ? C'est la communauté de communes.

**Syndicat mixte Somme numérique – Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables – DL060418**

Le Conseil Municipal,

-vu la prestation servie par le syndicat mixte Somme Numérique pour la dématérialisation des flux comptables, des actes administratifs et la signature électronique,

-vu la charte de fonctionnement votée par les membres du syndicat mixte Somme Numérique visant à instituer une contribution des membres bénéficiaires du service de dématérialisation,

- la délibération du 19/12/2016 fixant la contribution à 0.07 € ht/habitant avec un plancher de 50 € ht et un plafond de 5 000 € ht à compter de l'exercice 2016.

**Après en avoir délibéré par 22 POUR**

**DECIDE :**

- D'inscrire la dépense au BP 2018 article 65548 pour un montant de 217.91 €

**Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées – P.N.R. – Participation à charges intercommunales 2018 – DL070418**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour couvrir les dépenses d'élaboration du P.N.R. le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées a fixé à 2 702.40 € le montant de la contribution de la Commune pour l'année 2018 (0.80 € x 3378 habitants – population D.G.F.)

L'assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L 5212-19, L 5212-20 et L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Invite M. le Maire à mandater directement au Syndicat la somme qui lui est due, soit 2 702.40 € et en inscrit le montant à l'article 65548 (participations à charges intercommunales) du Budget primitif 2018 par vote à mains levées **22 POUR**.

d) Subventions aux associations

**Budget communal 2018 – Subventions aux associations – DL080418**

M. le Maire propose le vote des subventions pour le montant global de **80 000 €** inscrit à l'article 6574 du BP 2018. Le tableau ci-après concerne les associations où ne siègent pas d'élus pour un montant de 18 238 €. Il précise que les associations où siègent des élus sont examinées individuellement et font l'objet de délibérations spécifiques pour un montant de 26 400 €. Une réserve de 35 362 € est prévue.

ASSOCIATION DE VALLOIRES	(aides ménagères 1.77 € x 3 112 hab)	5 508 €
B & D EVASION	animation de Noel	800 €
BERCK AUTO CLUB	Rallye régional Marquenterre	750 €
BILLARD CLUB RUEN	achat drap de billard et 2 jeux de billes	450 €
LES SCORPIONS DU 80	frais fonctionnement	150 €
PONTHIEU MARQUENTERRE SOLIDAIRE	Aide au démarrage	300 €
PREVENTION ROUTIERE	Action sur le territoire	80 €
RADIO AMATEURS	achat d'un poste 500 €	300 €
SYNDICAT HIPPIQUE « LE BOULONNAIS »	Concours de pouliches	400 €
TENNIS CLUB DE RUE		4 000 €
UNION SPORT BASKET	frais championnat + achat matériel	1 500 €
UNION SPORT FOOTBALL	frais fonctionnement	2 500 €
UNION SPORT PONGISTE	frais fonctionnement	1 500 €
	SOUS TOTAL 1	18 238 €
	RESERVE	35 362 €
	SOUS TOTAL 2	53 600 €
	ASSOCIATIONS soumises à votes individuels	26 400 €
	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **22 POUR**, vote la dépense.

**ACPG CATM CANTON – SUBVENTION 2018 – DL090418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mme Huguette LOY, membre de l'association, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **21 POUR**

**Accorde une subvention de 1500 € à l'association ACPG-CATM CANTON**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**ACPG CATM – SUBVENTION 2018 – DL100418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mme Huguette LOY, trésorière de l'association, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **21 POUR**

**Accorde une subvention de 300 € à l'association ACPG-CATM**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**CHORALE BAIE DE SOL – SUBVENTION 2018 – DL110418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mmes Huguette HOIRET, Line REGNIER, Marie-Christine HOCQUINGHEM et Mr Olivier DESCHAMPS, membres de l'association, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **18 POUR**

**Accorde une subvention de 300 € à la Chorale Baie de Sol.**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574

**CLUB LOISIRS ET DETENTE – SUBVENTION 2018 – DL120418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mme Huguette LOY, Présidente de l'association, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **21 POUR**

**Accorde une subvention de 600 € à l'association Club Loisirs et Détente.**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**COMITE DE JUMELAGE – SUBVENTION 2018 – DL130418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mmes Huguette HOIRET, Huguette LOY et M. Daniel GRAVELINE Membres de l'association, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **19 POUR**

**Accorde une subvention de 500 € au comité de Jumelage.**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**COMITE DES FETES DE L'ANIMATION DE RUE – SUBVENTION 2018 – DL140418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à Mr PRINCE, Vice-Président et Mme Huguette HOIRET de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **19 POUR 1 ABSTENTION** (PORQUET Joël)

**Accorde une subvention de 4 800 € au Comité des Fêtes de l'Animation de RUE.**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**ASSOCIATION DEFENSE DES INTERETS DES COMMUNES IMPACTEES PAR LE  
PPRN – SUBVENTION 2018 – DL150418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire, Richard RENARD Président de l'association, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **19 POUR, 2 CONTRES** (HAREUX Dany, GRAVELINE Daniel)

**Accorde une subvention de 500 € à l'association.**

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

**HARMONIE MUNICIPALE – SUBVENTION 2018 – DL160418**

Conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à M. Jacky THUEUX, Vice-Président et M. Olivier DESCHAMPS, Directeur musical, de quitter la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil par vote à mains levées par **20 POUR**

**Accorde une subvention de 18 000 € à l'Harmonie Municipale.** Cette subvention sera versée à l'Harmonie Municipale après signature d'une convention d'objectif et de moyen.

La dépense est inscrite au BP 2018 – Article 6574.

e) Fiscalité Directe Locale : fixation des 3 taux (TH-THB-TFNB)

**Fiscalité directe locale – Vote des 3 taxes 2018 – DL170418**

Le Conseil Municipal,

Après présentation par M. le Maire des produits fiscaux 2018 qui ne nécessitent pas d'augmentation des taux cette année encore, et après en avoir délibéré par vote à mains levées **22 POUR**

**DECIDE** le maintien des taux suivants :

Taxe Habitation (TH) :	16,93 %
Taxe Foncière Bâtie (TFB) :	30,60 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :	48,47 %

Produit fiscal attendu : 1 180 749,00 €

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1980 un abattement de 15 % est appliqué ce qui représente un manque à gagner d'environ 50 000 € pour la commune.

f) Proposition et vote budgets primitifs 2018 : commune, camping, assainissement collectif, eau

**Approbation budget primitif général communal 2018 – DL180418**

Sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif GENERAL de la Commune – exercice 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Equilibre en Dépenses/Recettes	3 700 145 €
Investissement	
Equilibre en Dépenses/Recettes	1 831 143 €

Le Conseil Municipal,

Approuve le budget primitif GENERAL de la Commune exercice 2018 par **22 POUR**

## **Budget général – Dotation aux provisions pour risques et charges financières – BP 2018 – DL190418**

Compte tenu de l'état de la dette du budget général, de l'état des emprunts garantis à divers organismes publics, de l'augmentation de la participation financière à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre et de la baisse des dotations de l'Etat, le Maire, par prudence, propose d'inscrire une **provision de 100 000 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

En cas de besoin, cette somme pourrait-être libérée en cours d'année, sur délibération de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 POUR  
Accepte cette proposition.**

## **Approbation budget primitif camping municipal 2018 – DL200418**

Sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif CAMPING MUNICIPAL de la Commune – exercice 2018 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 79 005 €

### **Investissement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 67 650 €

Le Conseil Municipal,

Approuve le budget primitif CAMPING MUNICIPAL de la Commune exercice 2018 par **22 POUR**

## **Budget camping – Dotation aux provisions pour risques et charges financières – BP 2018 – DL210418**

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 72 057 € au compte 6815** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

En cas de besoin, cette somme pourrait-être libérée en cours d'année, sur délibération de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR  
Accepte cette proposition.**

## **RAPPORT ANNUEL SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Situation du Service en 2017 :**

1062 Abonnés raccordés ou raccordables au réseau sur 1660 Abonnés. (63.97 %).

118 982 m3 facturés = 283 168.42 € TTC (dont 74 340 € HT d'abonnement).

En 2017, un excédent global d'exploitation de 790 424.00 € a été dégagé (643 537.29 € en 2016). Il sera affecté en totalité à la section de fonctionnement pour 2018.

Cette provision permet d'envisager la réalisation en auto financement de futures tranches d'extension ou de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

Le programme pluriannuel de curage de l'ensemble du réseau d'assainissement collectif sera poursuivi.

Une étude générale du réseau d'assainissement de la commune sera lancée en 2018. Cette étude fera l'objet d'un appel d'offre et elle sera financée à 50 % par l'Agence de l'Eau.



Le SATESE demande également la mise en télé surveillance des postes de relèvement, à savoir 17 000 € environ par poste ; il en existe 6 (rue Gaston Garry, Place de Verdun, Place du Général de Gaulle, Route de St Firmin, Zone Industrielle Route du Crotoy, Chemin de l'étang à Lannoy). Trois sont équipés : Route de St Firmin en 2013, Place du Général de Gaulle en 2014 et Place de Verdun en 2015. Des travaux de mise en conformité ont été réalisés sur le poste Place du Général de Gaulle en 2017. Le poste de la gare sera équipé en auto-surveillance début 2018. Le redimensionnement du poste Route du Crotoy est à étudier en cas d'extension de l'urbanisation (projet sur les terrains de la famille Savreux).

*Aussi, en l'attente des résultats des coûts d'une 4<sup>ème</sup> année de fonctionnement de la STEP réhabilitée, les tarifs actuels peuvent être maintenus comme suit en 2018 :*

⇒	<b>1<sup>ère</sup> tranche de 0 à 20 m3</b>	<b>2.20 €</b>
⇒	<b>2<sup>ème</sup> tranche de 21 à 100 m3</b>	<b>2.15 €</b>
⇒	<b>3<sup>ème</sup> tranche &gt; à 100 m3</b>	<b>2.10 €</b>

- **Abonnement fixe annuel assainissement** **70.00 €**

- **Redevance « Modernisation des réseaux de collecte » = 0.266 €/m3**

Appliquée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau assainissement collectif  
(Pour mémoire 0.266 €/m3 en 2017, soit 25 559 € reversés à l'Agence de l'Eau)

+ **TVA 10 %** applicable à toutes les opérations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau

En ce qui concerne les analyses des boues effectuées par Eurofins, Astradec, A.M.P. et le SATEGE, elles se révèlent être conformes et respectent les seuils réglementaires.

Présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 16/04/2018 : 22 POUR

#### **Approbation budget primitif SPIC assainissement collectif eaux usées 2018 – DL220418**

Sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES de la Commune – exercice 2018 qui s'établit ainsi :

##### **Fonctionnement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 1 137 254 €

##### **Investissement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 895 374 €

Le Conseil Municipal,

Approuve le budget primitif SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF EAUX USEES de la Commune exercice 2018 par **22 POUR**

#### **Budget assainissement collectif – Dotation aux provisions pour risques et charges financières – BP 2018 – DL230418**

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 300 000 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

En cas de besoin, cette somme pourrait-être libérée en cours d'année, sur délibération de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR**  
**Accepte cette proposition.**

## RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU

### Situation du Service en 2017 :

1660 Abonnés

La prime fixe pour participation à l'entretien des branchements AEP, en fonction du Ø du compteur dégage une recette de 29 441 €.

195 328 m<sup>3</sup> facturés = 252 847.57 € HT (dont 49 800 € HT d'abonnement).

En 2017, l'excédent général du SPIC AEP s'élève à 230 884.00 € (258 653.09 € en 2016). L'exercice 2017 est déficitaire de 27 769,06 € (déficitaire en 2016 de 40 528.93 €).

Une étude diagnostique de notre réseau a été menée en 2017 par la société G2C. Cette étude a été subventionnée pour partie par l'Agence de l'Eau. Les campagnes de mesures réalisées mettent en évidence que le réseau de la ville est caractérisé comme bon. Les pressions mesurées lors de la campagne de mesures montrent des résultats satisfaisants, c'est-à-dire sans risque majeur pour les canalisations et les abonnés. Il découle, entre autre, de cette étude une proposition d'implantation de nouveaux compteurs de sectorisation mais aussi une proposition de renouvellement du réseau.

L'arrêté du 22 janvier 2015 relatif aux modalités d'exonération de frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 accentue la charge du service, charge répartie sur l'ensemble des abonnés.

La section d'investissement étant excédentaire de 463 827.99 €, il est proposé de réaffecter l'excédent d'exploitation de 230 884.03 € en section d'exploitation du budget primitif 2018. (Pour mémoire : 258 653.09 € en 2017).

Le compte 68 est tenu de faire des provisions pour le remplacement des réseaux et compteurs existants. En 2017, le volume acheté au SIAEP de Machy, facturé par VEOLIA est de 248 293 m<sup>3</sup> contre 235 633 m<sup>3</sup> en 2016 ; la revente aux abonnés est de 195 328 m<sup>3</sup>. Un bon réseau doit fonctionner à 80 % de rentabilité en moyenne en zone rurale, soit 198 634.4 m<sup>3</sup> ; **la revente atteint 79 % cette année**, résultat en baisse par rapport à 2016 (85 %). Une simulation sur les 6 dernières années fait apparaître une rentabilité moyenne de 78 %.

Ce résultat, en progression depuis 2013, est dû notamment à la recherche de fuites, aux changements de compteurs, à la pose de vannes de sectorisation, au remplacement de certaines canalisations anciennes, à la réactivité du personnel communal en charge de la régie. Il nous incite à continuer en ce sens par la programmation de rénovation du patrimoine de distribution d'eau potable.

Le conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable & d'Assainissement de la région de Machy a délibéré le 23 janvier 2018 pour l'augmentation de 6 cents de la surtaxe (0.22 € au lieu de 0.16 €). Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation (6 cents) sur chaque tranche.

### Aussi, les tarifs sont modifiés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

⇒ 1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 20 m <sup>3</sup>	1.21 € (contre 1.15 € en 2017)
⇒ 2 <sup>ème</sup> tranche de 21 à 100 m <sup>3</sup>	1.16 € (contre 1.10 € en 2017)
⇒ 3 <sup>ème</sup> tranche > à 100 m <sup>3</sup>	1.11 € (contre 1.05 € en 2017)
⇒ Abonnement fixe annuel eau .....	30.00 €
⇒ Entretien des branchements AEP	
Ø 15	15.00 €
Ø 30	30.00 €
Ø 40	40.00 €
Ø 50	90.00 €
Ø 60	110.00 €
Ø 80	150.00 €
Ø 100	250.00 €

- Redevance « Pollution » = 0.388 €/m<sup>3</sup>

Appliquée à l'ensemble des abonnés du service de l'eau

(Pour mémoire 0.388 €/m<sup>3</sup> en 2017, soit 61 603 € reversés à l'Agence de l'Eau)

**- Redevance « Préservation Ressource Eau » = 0.14 €/m<sup>3</sup>**

Appliquée à l'ensemble des abonnés du service de l'eau

*(Pour mémoire 0.14 €/m<sup>3</sup> en 2017, soit 29795.16 € reversés à l'Agence de l'Eau via les factures de Véolia, notre fournisseur d'eau, répercutant la perte due aux fuites de l'ensemble de son réseau de distribution desservant le SIAEP de Machy sur les communes alimentées).*

+ **TVA 5.5 %** applicable à toutes les opérations liées à la fourniture d'eau potable par les réseaux publics de distribution.

En ce qui concerne la qualité de l'eau potable, les analyses diligentées par le laboratoire départemental de l'A.R.S. (agence régionale de santé), font apparaître une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 16/04/2018 : 22 POUR

**Approbation budget primitif SPIC eau 2018 – DL240418**

Sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif SPIC EAU de la Commune – exercice 2018 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 512 509 €

**Investissement**

Equilibre en Dépenses/Recettes 492 837 €

Le Conseil Municipal,

Approuve le budget primitif SPIC EAU de la Commune exercice 2018 par **22 POUR**

**Budget eau potable – Dotation aux provisions pour risques et charges financières – BP 2018 – DL250418**

Monsieur le Maire propose d'inscrire une **provision de 92 500 € au compte 6865** de la section de Fonctionnement « **Dotation aux provisions pour risques et charges financières** ».

En cas de besoin, cette somme pourrait-être libérée en cours d'année, sur délibération de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à mains levées 22 voix POUR**  
**Accepte cette proposition.**

**Service de l'eau – Révision tarifs au 01/05/2018 – DL260418**

Compte tenu de l'augmentation de 6 centimes (0.22 € au lieu de 0.16 €) de la part de surtaxe par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable & d'Assainissement de la Région de Machy, délibérée en conseil syndical le 23 janvier 2018, M. le Maire propose de répercuter cette augmentation sur les tarifs comme suit :

- 1 <sup>ère</sup> tranche de 0 à 20 m <sup>3</sup>	1.21 € (contre 1.15 € en 2017)
- 2 <sup>ème</sup> tranche de 21 à 100 m <sup>3</sup>	1.16 € (contre 1.10 € en 2017)
- 3 <sup>ème</sup> tranche > à 100 m <sup>3</sup>	1.11 € (contre 1.05 € en 2017)

Abonnement fixe annuel eau		30.00 € (maintien)
Entretien des branchements AEP	Ø 15	15.00 € (maintien)
	Ø 30	30.00 € (maintien)
	Ø 40	40.00 € (maintien)
	Ø 50	90.00 € (maintien)
	Ø 60	110.00 € (maintien)
	Ø 80	150.00 € (maintien)
	Ø 100	250.00 € (maintien)

*Les redevances « Pollution » et Préservation Ressources Eau » reversée à l'Agence de l'eau seront appliquées à l'ensemble des abonnés du service de l'eau, suivant les tarifs qui seront communiqués par l'agence. Pour mémoire, respectivement 0.388 €/m<sup>3</sup> et 0.14 €/m<sup>3</sup> pour 2017.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, par vote à mains levées 22 POUR d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.**

g) Modification de la régie patrimoine**Modification régie du patrimoine – DL270418**

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes de lots formulées par diverses associations auprès du service patrimoine pour des visites guidées. Il propose de créer un carnet de visite guidée / entrée au musée à cet effet.

Vu la délibération en date du 12 décembre 2017 créant une régie de recettes patrimoine, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide par vote à mains levées **22 POUR**

- la création d'un carnet de régie « entrée gratuite au musée des frères Caudron »

1°	Entrée au musée des frères Caudron	1.50 €	gratuit - de 12 ans
2°	Visite guidée individuelle "patrimoine ruen" (Beffroi et chapelles)	6.00 €	gratuit - de 12 ans
3°	Visite guidée individuelle "ascension du Beffroi"	3.00 €	gratuit - de 12 ans
4°	Visite guidée individuelle "Chapelle de l'Hospice"	3.00 €	gratuit - de 12 ans
5°	Visite guidée individuelle "Chapelle du Saint-Esprit"	3.00 €	gratuit - de 12 ans
6°	Visite guidée individuelle "Beffroi"	4.50 €	gratuit - de 12 ans
7°	Visite guidée individuelle "nocturne"	5.50 €	
8°	Visite guidée de groupe "ascension du Beffroi" ou "Marais" ou "visite de ville" jusqu'à 15 personnes	60.00 €	
9°	Visite guidée de groupe "Chapelles" ou "Musée des frères Caudron" de 1 à 10 personnes	40.00 €	
10°	Visite guidée de groupe "Chapelles" ou "Musée des frères Caudron" de 11 à 20 personnes	77.00 €	
11°	Visite guidée de groupe "Chapelles" ou "Musée des frères Caudron" de 21 à 30 personnes	111.00 €	
12°	Visite guidée de groupe "Chapelles" ou "Musée des frères Caudron" de 31 à 40 personnes	142.00 €	
13°	Visite guidée de groupe "Ticket unitaire" (personne supplémentaire)	3.50 €	
14°	Visite « Mini-groupe » de 1 à 9 personnes	35.00 €	
15°	Livre Caudron de Fernand POIDEVIN	9.50 €	
16°	Mug	5.50 €	
17°	Carnet vélo circuit Caudron	1.50 €	
18°	Fiche technique (reproduction)	2.00 €	
19°	Fiche technique (original)	4.00 €	
20°	Carte postale	0.50 €	
21°	Ticket gratuit	Gratuit	

Ajout :

### **Chapelle du Saint-Esprit – Travaux d’entretien 2018 – DL280418**

Les devis ayant été revus à la baisse, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 12 décembre 2018 (DL131217) concernant la demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux sur la Chapelle du Saint-Esprit.

Monsieur le maire rappelle à l’assemblée que suite aux désordres provoqués par l’orage de grêles survenu le 6 juillet 2017 sur la chapelle du Saint-Esprit, les travaux suivants s’imposent :

- réparation des deux fenêtres sud (vitraux et grillage) : 4 905.16 € HT
- remplacement de 150 ardoises sur toitures – réparation de gouttière demi-ronde en zinc et descentes d’eaux pluviales : 5 332.50 € HT
- réparation de main-courantes sur balustrades nord : 3 720.00 € HT
- 

Le coût défini de l’ensemble de ces travaux est de **17 117.66 € HT**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 22 POUR**

Le plan de financement suivant :

Montant HT :	17 117.66 € HT
Montant TTC :	20 541.19 € TTC
Subvention DRAC 40 % :	6 847.06 €
Part de l’assurance :	reste à définir
A charge de la commune HT (avant déduction assurance) :	10 270.60 € HT
A charge de la Commune TTC :	13 694.13 € dont 3 423.53 € de TVA
Autofinancement de la totalité :	13 694.13 €

### **3 – AFFAIRES GENERALES**

a) Décision d’ester en justice PPRN

#### **Habilitation du maire par le conseil municipal à agir en justice au nom et pour le compte de la commune – DL290418**

Vu les articles L. 2122-21, L.2122-22, L.2122-23 et 2132-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l’arrêté en date du 10 juin 2016, publié au Recueil des actes administratifs le 17 juin 2016, par lequel le Préfet de la SOMME a approuvé le plan de prévention des risques de submersion marine et d’érosion littorale sur les communes de BOISMONT, FAVIERES, FORT-MAHON-PLAGE, LE CROTOY, NOYELLES-SUR-MER, PONTHOILE, QUEND, RUE, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT et SAINT-VALERY-SUR-SOMME, dit « PPRN MARQUENTERRE BAIE DE SOMME»,

Vu l’intérêt communal à engager un recours en annulation devant les juridictions administratives (tribunal administratif et cour administrative d’appel) contre cet acte,

Le 16 avril 2018, le conseil municipal de la Commune de RUE, dûment convoqué et informé et après avoir entendu l’exposé de son Maire et en avoir débattu :

**Article 1<sup>er</sup> :** DECIDE d’engager un recours en annulation devant les juridictions administratives (tribunal administratif et cour administrative d’appel) contre l’arrêté en date du 10 juin 2016, publié au Recueil des actes administratifs le 17 juin 2016, par lequel le Préfet de la SOMME a approuvé le plan de prévention des risques de submersion marine et d’érosion littorale sur les communes de BOISMONT, FAVIERES, FORT-MAHON-PLAGE, LE CROTOY, NOYELLES-SUR-MER, PONTHOILE, QUEND, RUE, SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT et SAINT-VALERY-SUR-SOMME, dit « PPRN MARQUENTERRE BAIE DE SOMME ;

**Article 2 :** HABILITE Monsieur Richard RENARD, maire de la commune de RUE, à représenter la commune en justice dans le cadre de cette action ;

**Article 3 : DESIGNÉ** Maître Gwendoline PAUL (Cabinet PAUL-AVOCATS 19 rue Hoche-35000 Rennes) à représenter les intérêts de la commune de devant les juridictions administratives dans le cadre de cette action.

**Vote : 20 POUR 2 CONTRE** (HAREUX Dany, GRAVELINE Daniel)

### **DSP Camping – changement d’exploitants – DL300418**

M. le Maire rappelle à l’assemblée que le camping municipal est en délégation de service publique (DSP) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 selon un contrat d’affermage signé le 28 juin 2013. Il était jusqu’à présent exploité par la SAS de la MAYE dirigée par Monsieur et Madame PERUS – LASSALLE.

Il informe l’assemblée que Monsieur et Madame PERUS – LASSALLE souhaitent céder l’ensemble des titres composant le capital de la SAS de la MAYE à la SAS ID Holiday’s représentée par Monsieur et Madame DUPORGE – PARENT, ceux-ci continueront de respecter le contrat d’affermage signé.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré par **22 POUR**

- Accepte la cession des titres, le changement dans l’actionnariat et les organes dirigeant de la SAS de la Maye,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout avenant à la délégation de service publique actuellement en vigueur.

### **Embellissement de postes de transformation – DL310418**

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’un inventaire des postes de transformation de la commune a été réalisé par M. Joël PORQUET, adjoint. Certains de ces postes nécessitent une opération d’entretien. Cet inventaire a été transmis à la FDE (Fédération Départementale de l’Energie). Cette dernière finance à hauteur de 2 000 € par poste, sur demande et dossier, l’embellissement de transformateurs par des artistes locaux. Monsieur le Maire propose de solliciter l’intervention de la FDE pour l’entretien des transformateurs le nécessitant ainsi que pour l’embellissement de deux transformateurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par vote à mains levée **22 POUR** :

- de solliciter la FDE pour une opération d’entretien des postes de transformation de la commune et la réalisation de l’embellissement de deux transformateurs par des artistes locaux. Deux dossiers constitués de trois devis et trois esquisses de trois prestataires différents consultés sur le même thème seront transmis à la FDE. Le choix de la fresque et du prestataire sera effectué par la commission constituée de membres d’ENEDIS et de la FDE.

#### **4 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D’INITIATIVE**

Situation de trésorerie au 16 avril 2018 : 3 982 397.86 €. Sur 4 ans, il y a 700 000 € de trésorerie supplémentaire.

A la salle Henry Dunant, l’association du Vimeu termine son chantier qui a consisté à mettre à nu le mur de clôture et ainsi mettre en valeur un mur en galets retrouvé intact. Un pot sera organisé ce jeudi 19 avril pour féliciter les intervenants de cette belle réhabilitation.

#### **Questions du groupe Hareux/Graveline :**

Nouvelle interrogation sur les terrains Dufossé. Une procédure en référé a été engagée par la commune du Crottoy et une seconde auprès du tribunal administratif.

Le référé nous a été défavorable. La commune a donc engagé un recours auprès du Conseil d’Etat.

La procédure engagée sur le fond auprès du tribunal administratif d'Amiens, doit déterminer si oui ou non la commune avait bien le droit d'exercer son droit de préemption.

Au jour d'aujourd'hui, rien n'est gagné pour le Crotoy, ni perdu pour Rue.

Mme Hareux insiste sur le fait que la commune aurait pu acheter des terrains pour 142 000 € il y a deux ans, au début de la mise en vente.

M. Renard rappelle lui, que des projets et études avaient engagés pour que ce soit des organismes HLM qui achètent ces terrains pour y faire des programmes d'habitations.

Mme Hareux déplore également le problème rencontré avec les messages reçus sur la boîte mail de l'ancienne DGS partie en retraite qui auraient du être redirigés sur la boîte mail du maire et du nouveau responsable du service administratif selon elle ce qui aurait évité ces « cafouillages ».

**SEANCE LEVEE A 23 H 40**



